

Edito 

UN PEU DE DOUCEUR DANS UN MONDE DE BRUTES

En hommage aux arbitres Alessandro & Gilbert

En vingt ans de présence sur les terrains, j'ai assisté à quelques rencontres féminines, mais je n'en avais jamais encore dirigé en tant qu'officiel.

C'est dire ma grande surprise lors de la dernière rencontre en coupe VIAL FEMININE opposant l'ASUL à U.S.M Pierre Bénite.

Malgré quelques dysfonctionnements règlementaires côté locaux, la rencontre a pu démarrer et j'ai assisté à un match haut en couleurs : RESPECT, FAIR-PLAY, ESPRIT SPORTIF, ACCUEIL sans oublier le jeu et les buts. Beaucoup de buts.

Je n'avais qu'une envie : raconter aux jeunes joueurs et moins jeunes cette rencontre pour en tirer des leçons et non des moindres.

Pas un seul instant je n'ai entendu une joueuse râler contre l'arbitre. Sauf à de rares exceptions, seule la capitaine lui manifestait son désaccord concernant tel ou tel fait de jeu, mais jamais pour l'invectiver, le critiquer ou l'humilier comme nous avons l'habitude lors de rencontres masculines. Je me permets même d'enfreindre le droit de réserve et parler de deux hors jeu que l'arbitre aurait pu siffler et dont il m'a reparlé dans la voiture lorsque je l'ai raccompagné en ville.

Vous rendez-vous compte messieurs que l'ASUL déjà largement menée au score a pu encaisser deux autres buts litigieux sans jamais ni désigner l'arbitre ni l'insulter ? La capitaine lui a bien dit qu'il aurait pu être un peu mieux placé, mais sans jamais chercher à lui faire endosser la défaite de son club.

Et les bancs ! A 7/0, tout se passait comme si les deux équipes menaient en même temps.

Mesdames. Mesdemoiselles. Vous m'avez donné une belle leçon de savoir vivre. Votre fair-play, votre esprit sportif et votre discipline sont beaucoup de fraîcheur et de douceur dans un monde de brutes.

Ceci contraste avec deux faits divers dont le site de nos amis arbitres s'est fait l'écho, même si nous pensons que le signataire aurait pu attendre le délibéré de la Discipline ...

Dans son article du 15 avril 2010 intitulé **DEUX COLLEGUES LACHEMENT AGRESSES** Pierre Richard écrit :

« (...) **Alessandro Molino a été frappé dans son vestiaire par un joueur (...)** souffre d'une grosse entorse cervicale et d'une ITT de 14 jours.

Ce dernier week-end, (...) Gilbert Millet, notre collègue arbitre a été frappé (par un joueur) mécontent d'une de ses décisions. »

[Lire la suite Page 2](#)

Assemblée Générale de l'Association des Présidents de Club de Football du Rhône
District de Football du Rhône
Jeudi 10 juin 2010 à 18h30



www.football-club-lyon.fr

Herve Baudoux président de FC LYON : avec 840 licenciés et 26 éducateurs, je veux que d'ici 2014, toutes les équipes premières de FC Lyon soient en ligue.

Avec son passe historique, le président de FC Lyon, Herve Baudoux, veut que son club soit un club formateur. A force de voir partir ailleurs beaucoup de ses joueurs attirés par d'autres clubs après être

Formés par le FC Lyon, le club a mis en place depuis 2005 un plan de formation pour espérer les garder. Les résultats commencent à se faire sentir ; pour preuve les U15, U17, U19 ainsi que les Seniors sont pratiquement à la porte de la LRAF.

Ceci est du en grande partie à la fusion de plusieurs clubs de l'arrondissement, fusion qui a permis de mutualiser les moyens pour, entre autre, transformer le club en une gigantesque structure fédérant 840 licenciés dont 387 en école de foot ; école labellisée bien sûr.

Grâce l'aide des élus du 8^e arrondissement et de la Mairie centrale le FC Lyon dispose de 3 sites mis à disposition par la ville de Lyon pour permettre au club d'être à la hauteur de ses ambitions.

- ☑ Le Siège : avec le Stade Ebrard, l'un des trois terrains synthétiques.
- ☑ Le Clos Layat : 2 terrains en herbe et 2 terrains synthétiques avec un nouveau club House comprenant 6 vestiaires et une salle de réunion en cours d'achèvement.
- ☑ Le Stade Dumont spécifiquement réservé au football réduit.

Avec ses 26 éducateurs diplômés et 10 animateurs du GF38 Grenoble et Sébastien Dodille issu du FC Lyon plus un administratif tous trois à plein temps, le club forme en moyenne 10 éducateurs par an en allant du jeune arbitre au diplôme BE1. Par ailleurs, une convention Sports études a été signée avec le collège Grignard pour les élèves de 6^e et de 5^e cette année, et la saison prochaine avec les 4^e et 3^e.

D'autre part, le président a prévu de relancer la section féminine dans toutes les catégories.

La convivialité. Pas l'argent

Tous les jeunes joueurs reçoivent un paquetage de début de saison et disposent du minibus du club pour leur déplacement. La fierté d'HERVE BAUDOUX c'est le tournoi annuel TOP GONES qui rassemble 800 jeunes U13 U15 ET U17 sur les terrains du FC Lyon.

La convivialité est de mise au sein du club entre dirigeants et joueurs : tout est prétexte pour organiser des soirées à thèmes (culinaire, loto, boules, arbre de Noël, concours de cartes etc.)

A l'aube de sa troisième mandature Hervé Baudoux souhaite dans les 4 ans à venir voir chaque équipe première du club évoluer en Ligue Rhône Alpes.

Quand a l'A P C Hervé souhaite qu'elle devienne de plus en plus forte et indépendante

Mario Di- Rezze

Flash info Flash info

Le **Sport Olympique Pont de Chéry-Chavanoz** organise son 30^e tournoi international des U17 au complexe Grammont à Pont de Chéry les 22 et 23 mai 2010 à partir de 10h

SOPCC, FC Villefranche, FC Charvieu, PFC Oyonnax, GRD Boavista-Leira (Portugal), AS La Sonnaz (Suisse), Folkestone-HFC (Angleterre), AS St Priest, FC Bourg, Team Guintset (Suisse), Cascol Oullins

Soirée de gala avec les Féminines de l'OL autour d'une paëlla géante et animée par des danses folkloriques portugaises



20, rue marteret
69100 Villeurbanne
lyonsportco@wanadoo.fr
04 78 89 64 12
www.lyonsportco.com

Bernard COURRIER
Mandataire Indépendant
06 78 73 69 47 - 04 78 43 07 21





Edito 

[Suite de la 1^o page](#)

Plus loin, Pierre Richard cite un communiqué où les signataires (Franck Bensimhon - UNAF RHONE- et Charly Cherblanc - Président de notre District-) insistent aussi bien sur l'exemplarité de notre lutte contre la violence, que sur une vérité statistique qui fait froid au dos :

« **Nous avons atteint à ce jour, le nombre global d'affaires traitées en discipline l'année dernière, alors qu'il reste presque deux mois de compétition...** »

Nous aurions aimé, nous Présidents être associés à ce communiqué qui a été publié sur le site du District, celui du sifflet des gones et dans le PV du District dans sa version papier.

Parce que nous sommes partie prenante de cette planète footAmateur, nous aurions très certainement non seulement appuyé l'esprit de ce communiqué comme l'APC a l'habitude de le faire publiquement depuis la création de l'APC News, mais aussi appeler à la vigilance quant à la recrudescence de cette violence routinière qui a encore dégénéré pour atteindre physiquement et moralement deux acteurs du footAmateur.

Nous pouvons trouver tous les arguments du monde pour palabrer autour de cette violence. Nous pouvons toujours expliquer le pourquoi du comment.

Nous ne pourrons jamais trouver le début du commencement d'une once d'arguments pour justifier de tels actes et encore moins les accepter.

Bien sûr que beaucoup de personnes ayant accompli un acte violent le regrettent. L'un des joueurs incriminé n'arrive pas à expliquer ce qui s'est passé. A se l'expliquer.

La violence est un appel au secours.

Là où le football était un loisir, il est devenu un ring où consciemment ou non, on vient de se défaire du stress du travail, de la scolarité ou du cercle familial. Mais ni les collègues, ni les adversaires ni les arbitres ne doivent faire office de *punching-ball*. Le communiqué commun UNAF DISTRICT, je le répète, dit que le nombre d'affaires dépassera celui de 2009.

Nos moyens mis en place, nos appels et nos actions sont donc rentrés dans le cercle de la routine. Nous devons alors les renouveler, voire même les remplacer de façon drastique.

Rien ne peut expliquer 14 jours d'ITT et encore moins les justifier.

A force de jouer à la PSP, certains ont fini par prendre le virtuel pour le réel.

Nous n'allons tout de même pas demander aux concepteurs de jeux vidéo d'intégrer des ITT virtuelles pour rappeler que contrairement à ce qui se passe avec la PSP, sur un vrai terrain de foot ce sont de vrais coups que l'autre reçoit ?

Alors nous appelons de toutes nos forces à une TABLE RONDE où les Présidents, Arbitres et Educateurs prendront à bras le corps cette dérive et feront des propositions communes pour endiguer ce fléau qui gangrène nos FootAmateur

... et Pourquoi pas sous le patronage du District !?

SIntidam

A PROPOS DES OFFICIELS

Nous avons constaté un manque d'informations quant au rôle des officiels. Ceci peut parfois engendrer des tensions entre le banc, les officiels voire même perturber la sérénité des rencontres. Plusieurs fois nous avons entendu un dirigeant s'adresser à un **DELEGUE OFFICIEL** pour lui faire des remarques sur l'arbitrage, ou interpellé un **OBSERVATEUR D'ARBITRES** pour lui faire des remarques sur la police du terrain...

Il est bien entendu demandé aux officiels d'être à la hauteur de leur mission, de tenir un langage correct et de rester calmes quelles que soient les circonstances. Mais lorsqu'un **DELEGUE OFFICIEL** répond que les fautes d'arbitrage ne relèvent pas de sa compétence, ou l'**OBSERVATEUR D'ARBITRES** dire que pour la police des terrains il faut s'adresser au **DELEGUE OFFICIEL**, l'incompréhension et la tension peuvent surgir notamment à cause de ce manque d'informations et de la confusion des rôles de chacun.

LES DELEGUES DU TERRAIN

Leur rôle est défini par l'article 19 des Règlements Généraux du District.

C'est à partir de la catégorie U19, afin d'assurer la police des terrains, que les clubs doivent désigner pour chaque rencontre à domicile deux délégués, dont un se mettra à disposition du club visiteur dès son arrivée au stade et ce jusqu'à son départ.

Les délégués doivent exécuter les consignes des arbitres et, le cas échéant, des délégués officiels, concernant la police du terrain et d'assurer leur protection et la protection de l'équipe adverse.

Ils doivent veiller au respect des affichages obligatoires, notamment concernant le vol dans les vestiaires. Il est également dans leurs attributions de **raccompagner les arbitres à la mi-temps et à la fin du match**, avec les deux capitaines et, pour les matchs de jeunes, avec deux dirigeants responsables.

LES DELEGUES OFFICIELS DU DISTRICT

Leur rôle est défini par l'article 30 des Règlements Généraux du District.

Les délégués officiels sont désignés par la Commission Délégations du District, de sa propre décision ou à la demande des clubs ou des commissions de Discipline ou d'Appel.

Ils représentent le District, sont les **coordinateurs entre les dirigeants des deux clubs en présence et les arbitres**. Ils doivent arriver sur le lieu de la rencontre, avec une **tenue de ville correcte, une heure avant le coup d'envoi** et se mettre directement en rapport avec les responsables du club visité. Ils sont les conseillers des 2 clubs dont ils doivent traiter les membres avec respect et courtoisie.

Ils visitent les installations, vérifient les mesures de **police du terrain**, donnent les **consignes aux délégués du club visité, assistent les arbitres** dans les tâches administratives, notamment en s'assurant du bon remplissage de la **feuille de match** et en contrôlant leur **feuille de frais** sans omettre de les remettre aux clubs pour règlement.

Ils **font respecter les horaires** et **vérifient** les personnes ayant accès aux **bancs de touche** qu'ils contrôlent avant et au cours de la rencontre.

Dans tous les cas, ils doivent adresser un rapport objectif relatant les faits et seulement les faits, à la Commission Délégation et aux commissions susceptibles d'être intéressées en cas d'incidents.

Un club ne peut refuser de disputer une rencontre au titre de l'absence du ou des délégué(s) désigné(s) au risque d'avoir match perdu.

LES OBSERVATEURS D'ARBITRES

Ils sont nommés par le Comité Directeur du District, sur proposition de la Commission Départementale des Arbitres et directement par celle-ci pour les observateurs de jeunes arbitres.

Ils restent dans leur **rôle technique**, en **n'intervenant pas dans le jeu** ou sur d'éventuelles décisions qui incombent aux arbitres et délégués officiels. **Le seul cas où l'observateur doit pénétrer sur le terrain reste celui où la sécurité des officiels est menacée.**

Ils prennent des notes et relèvent les points positifs et négatifs, depuis les tribunes, à hauteur de la ligne médiane, mais **ne doivent pas se trouver sur les bancs de touche ou des délégués**.

Ils n'interviennent dans les vestiaires des arbitres **qu'après que les formalités administratives soient accomplies par les officiels**, en laissant un temps de repos à l'arbitre.

Ils doivent adresser un rapport aux responsables des observateurs ainsi qu'un rapport complémentaire neutre à la Discipline en cas d'incident grave.

La fonction d'observateur s'apparente également à une fonction de formateur.

BCourrier

Nous remercions Jean Claude Lefranc pour sa contribution judiciaire.